



SGB-FSS
Schweizerischer Gehörlosenbund
Fédération Suisse des Sourds
Federazione Svizzera dei Sordi

Communiqué de presse aux médias romands

Genève, le 14 octobre 2012

La Fédération suisse des sourds (SGB-FSS) salue l'acceptation de la nouvelle Constitution par la population genevoise.

La nouvelle Constitution genevoise contient plusieurs articles qui amélioreront concrètement les droits des personnes handicapées. La Fédération suisse des sourds (SGB-FSS) se réjouit particulièrement de l'article reconnaissant la langue des signes. Novateur, il permettra en effet de mieux intégrer les personnes sourdes dans notre société puisqu'elles auront enfin un moyen de communication reconnu et officiel entre elles et les collectivités publiques. Genève devient ainsi le deuxième canton suisse après Zurich à inclure cette reconnaissance dans sa Constitution.

Il a été constaté par de nombreux pédagogues et chercheurs que le bilinguisme (l'apprentissage précoce et simultané de la langue des signes et de la langue orale) favorise l'intégration des personnes sourdes dans la société. Or, encore aujourd'hui, l'importance de la langue des signes pour une éducation et une intégration réussies des personnes sourdes n'est pas toujours reconnue. La Fédération suisse des sourds (SGB-FSS) s'engage pour que chaque enfant sourd ait la possibilité de grandir bilingue et d'avoir ainsi l'opportunité d'exploiter de façon optimale ses capacités. La langue des signes aura toujours une place importante dans sa vie. C'est pourquoi la reconnaissance de cette langue revêt une importance particulière pour les adultes sourds: entre autres, elle leur permettra d'exercer de façon optimale leurs droits et devoirs de citoyens.

La Fédération suisse des sourds s'est engagée aux côtés d'autres associations d'entraide de personnes handicapées en faveur de l'acceptation de cette nouvelle Constitution genevoise. Elle remercie les électeurs et électrices genevois de l'avoir acceptée, et se réjouit des progrès sociaux qui en découleront.

Contacts :

Eva Hammar Bouveret
Responsable nationale dpt Médias
Fédération suisse des sourds (SGB-FSS)
Natel : 079-789 14 13 (SMS)
e.hammar@sgb-fss.ch

Sandrine Burger
Responsable médias romands
Fédération suisse des sourds (SGB-FSS)
Tél : 022-734 32 74 Natel : 076 376 09 73
s.burger@sgb-fss.ch

Au sujet de la Fédération Suisse des Sourds (SGB-FSS)

La SGB-FSS, fondée en 1946, est l'organisation faitière de l'entraide des sourds et malentendants. Elle s'engage pour l'égalité des droits et des chances des personnes sourdes et malentendantes au niveau de la formation, de l'information, de l'emploi, de la société et de la culture. La Fédération s'engage particulièrement en faveur d'une éducation bilingue (langue orale et langue des signes) pour les enfants sourds.